

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/937

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon du week-end Musées Télérama les 22 et 23 mars 2015

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

---

**PRESIDENT :** M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU :** Mme HAJRI Mina

**PRESENTS :** M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS :** M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**2015/937 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE  
ENTRE LA VILLE DE LYON ET TELERAMA POUR  
L'ORGANISATION A LYON DU WEEK-END MUSEES  
TELERAMA LES 22 ET 23 MARS 2015□ (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le magazine culturel hebdomadaire Télérama a lancé, en mars 2008, un événement destiné à attirer ses trois millions de lecteurs dans les musées de toutes les régions de France.

Avec cet événement, Télérama a souhaité instaurer un rendez-vous avec un très grand nombre de lieux artistiques partout en France, qu'il s'agisse de musées, de centres d'art ou de Fonds Régionaux d'Art Contemporain. Le *Week-end Musées Télérama* en est cette année à sa sixième édition. En 2014, les cinq musées municipaux de Lyon qui ont participé au projet, ont enregistré un total de plus de 2 000 entrées supplémentaires.

Le projet consiste à réserver aux lecteurs de Télérama, le temps d'un week-end, un double-avantage :

- une entrée gratuite sur les expositions et collections permanentes ;
- une offre particulière, un accueil original et privilégié.

Pour bénéficier de ces avantages, les lecteurs de Télérama se voient offrir, dans les deux éditions précédant la manifestation, un PASS, valable pour quatre personnes, dans tous les lieux participants pendant toute la durée du week-end.

Une campagne de promotion (presse, affichage, radio) assurée par Télérama accompagne le lancement de cette opération.

Par ailleurs, Télérama met du matériel promotionnel à la disposition des musées, afin de s'assurer que le plus grand nombre d'amateurs d'art, avertis ou novices, curieux et attentifs aient connaissance de l'événement : mise en valeur des quatre musées sur le document de communication édité spécialement pour cet événement ainsi que l'attribution de deux espaces équivalents à 1/8<sup>e</sup> de page presse.

Compte tenu du grand succès en France des éditions précédentes de cette opération, Télérama a souhaité que quatre musées de la Ville de Lyon, le Musée des Beaux-Arts, les Musées Gadagne, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et le Musée de l'Imprimerie et de la communication graphique, reconduisent leur participation au *Week-end Musées Télérama* qui aura lieu les 21 et 22 mars 2015. Le Musée d'Art Contemporain, en montage d'exposition à ces dates, ne participera pas cette année à l'événement.

Un parrainage a donc été établi selon les modalités suivantes :

<b>Parrain</b>	<b>Apport du parrain</b>	<b>Contreparties offertes par la Ville de Lyon</b>
Télérama	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annonce de l'événement avec mise en valeur des 4 musées de Lyon sur le document de communication spécialement édité pour ce week-end, valorisé à hauteur de 2 000 euros.</li> <li>- Mise à disposition de deux espaces, équivalent à 1/8<sup>e</sup> de page presse, d'une valeur de 2 500 euros chacun.</li> </ul> <p><b><u>Valorisation : 7 000 € HT</u></b></p>	<p>Mise à disposition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 700 entrées gratuites pour le musée des Beaux-Arts ;</li> <li>- 400 entrées pour les musées Gadagne ;</li> <li>- 500 pour le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation ;</li> <li>- 300 entrées pour le musée de l'Imprimerie et de la communication graphique.</li> </ul> <p>Soit au total, 1 900 entrées dans le cadre de cet événement « Week-end Musées Télérama » du 21 au 22 mars 2015.</p> <p><b><u>Valorisation : 7 000 € (non soumis à TVA)</u></b></p>

Une convention avec la société Télérama, jointe au rapport, définit les obligations respectives des parties.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le magazine Télérama relative au « Week-end Musées Télérama » est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La recette correspondante, soit 7 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 7062.

4. La dépense correspondante, soit 7 000 € HT, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN